

# COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 39 : avril 2024

Situation au 31 décembre 2023 et résultats annuels 2023

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels de la majorité des régimes obligatoires de base de sécurité sociale. Les soldes infra annuels affichés ici couvrent un champ plus réduit que celui de l'ensemble du champ présenté en prévision annuelle et qui est équivalent à celui du rapport de la CCSS et des agrégats du PLFSS (environ 88,7 % des charges des régimes de base). Les résultats en fin de mois sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables. En revanche, au quatrième trimestre, les données de clôture des comptes de tous les organismes de base de sécurité sociale ayant été reçues, le champ couvert est complet et les écritures d'inventaires sont intégrées.

Le solde de l'ensemble des régimes de base de la sécurité sociale et du FSV s'établit fin 2023 à -10,8 Md€, en amélioration de 8,9 Md€ par rapport à 2022. Le déficit de la branche maladie (-11,1 Md€) se réduit de 9,9 Md€. Le déficit de l'ensemble des régimes obligatoires de base vieillesse et du FSV s'établit à -1,4 Md€, soit une amélioration de +1,1 Md€. Les soldes des branches AT-MP et famille restent excédentaires. Cependant ceux de la branche famille et de la branche AT-MP se dégradent respectivement de -0,9 Md€ de -0,3 Md€. En outre, le solde de la branche autonomie redevient déficitaire, avec un solde qui se dégrade de -0,8 Md€.

## Toutes branches des régimes de base <sup>1</sup> et CADES

en milliards d'euros	2023 p * % évol	Montant à la clôture		Déc-23/ Déc-22	Écart / Dernière LFSS (Md€)
		2022	2023		
<b>SOLDE</b>	<b>-8,7</b>	<b>-19,7</b>	<b>-10,8</b>		<b>-2,1</b>
dont branche maladie	-9,4	-21,0	-11,1		-1,7
dont branche vieillesse+FSV	-1,0	-2,5	-1,4		-0,4
dont branche famille	1,0	1,9	1,0		0,0
dont branche AT-MP	1,9	1,7	1,4		-0,6
dont branche autonomie	-1,1	0,2	-0,6		0,6
<b>Total des dépenses</b>	<b>610,9</b>	<b>592,1</b>	<b>610,7</b>	<b>3,1%</b>	<b>-0,1</b>
Prestations sociales	576,0	556,4	576,4	3,6%	0,4
Transferts	20,1	21,1	19,5	-7,3%	-0,5
Charges de gestion courante et autres charges	14,8	14,6	14,8	1,1%	0,0
<b>Total des recettes</b>	<b>602,2</b>	<b>572,4</b>	<b>600,0</b>	<b>4,8%</b>	<b>-2,2</b>
Cotisations sociales	293,1	279,0	291,1	4,3%	-2,0
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,6	6,9	6,9	-0,5%	0,2
CSG	121,0	115,5	120,7	4,5%	-0,2
Autres contributions sociales, impôts et taxes	108,6	103,3	107,2	3,8%	-1,3
Charges liées au non recouvrement	-1,7	-1,2	-1,1	-14,1%	0,6
Transferts	12,7	11,4	12,8	11,5%	0,1
Autres produits	62,0	57,6	62,3	8,3%	0,4
<b>CADES - situation nette comptable</b>	<b>-145,2</b>	<b>-136,2</b>	<b>-145,2</b>	<b>6,4%</b>	<b>0,1</b>

### Un déficit 2023 en baisse de 8,9 Md€

Le solde toutes branches de l'ensemble des régimes de base et du FSV s'est établi à -10,8 Md€. Ce déficit a diminué de 8,9 Md€, en raison de recettes plus dynamiques de 1,7 point que les dépenses (respectivement +4,8 % et +3,1 %). Hors dépenses liées à la crise sanitaire, en quasi-extinction (1,1 Md€ en 2023 contre 11,7 Md€ en 2022), le montant du déficit augmente de 1,7 Md€. Les cotisations progressent de 4,4 % sous l'effet d'une croissance en moyenne annuelle de la masse salariale de 5,7 %. L'évolution des cotisations s'inscrit ainsi en deçà de la croissance de la masse salariale, freinée par le dynamisme des allègements généraux alimenté par les hausses successives du SMIC.

Les cotisations prises en charge par l'Etat sont en baisse de 0,5 %. La CSG augmente de 4,5 %, surtout du fait de la CSG sur les revenus d'activité (+4,4 %, soit une contribution de 2,9 points à la progression totale de la CSG), conséquence de la progression de la masse salariale du secteur privé. Elle est également tirée par la CSG sur les revenus de remplacement, qui concerne surtout les retraites, en hausse de 4,6 %, (contribuant pour 0,9 point), sous l'effet de la revalorisation anticipée des pensions de retraite de 4,0 % du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et de la revalorisation légale de 0,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit 2,8 % en moyenne annuelle. La CSG sur les revenus de placement est restée dynamique (+9,1 % pour une contribution de 0,7 point). En revanche, la part prélevée sur les revenus du patrimoine est en baisse (-0,5 %). Enfin la progression de la CSG sur les jeux est en augmentation de 6,9 %.

Les impôts, taxes et contributions sociales hors CSG ont crû de +4,7 %. Sur les 108,1 Md€ de recettes fiscales en fin d'année, les trois principales qui en composent plus des deux tiers marquent la tendance : la TVA affectée à la CNAM, soit 48,4 Md€, a progressé de 4,3 % ; la taxe sur les salaires affectée à quatre des cinq branches augmente un peu moins (16,8 Md€ et +3,9 % tous affectataires) ; à l'inverse, les taxes sur le tabac sont en recul

(13,6 Md€, -1,1 %, en dépit de la hausse de rendement de la mesure de la LFSS 2023).

La hausse des dépenses (+3,1 %) est surtout le reflet de la croissance des prestations sociales (+3,6 %). Hors dépenses exceptionnelles « Covid », la croissance des dépenses s'inscrit à un niveau plus élevé (+5,0 %). La plupart des branches a connu une dynamique forte des dépenses en 2023 : famille (+8,5 %), vieillesse (4,5 %), AT-MP (+6,6 %) et autonomie (+7,0 %). La croissance de celles de la branche maladie n'est plus faible (+0,7 %) qu'en raison de la quasi-extinction des dépenses liées au Covid (1,1 Md€ en 2023 après 11,7 Md€ en 2022).

### Un déficit 2023 supérieur à la prévision de la LFSS

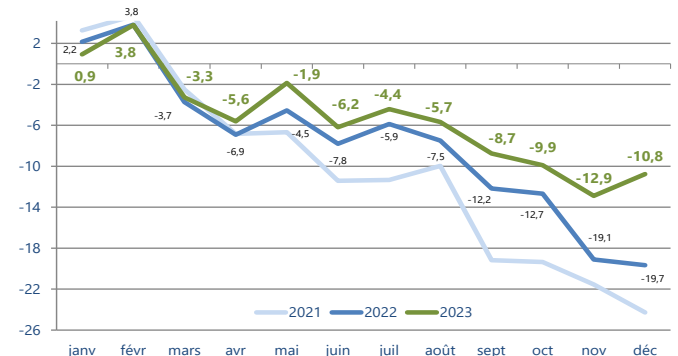
La dégradation de 2,1 Md€ du solde par rapport à la prévision de la LFSS 2024 résulte quasi exclusivement d'un moindre rendement des recettes (-2,0 Md€), alors que les dépenses s'avèrent globalement conformes à la prévision. Cette baisse des recettes vient des recettes sur revenus d'activité (-1,0 Md€) et des recettes fiscales (-1,6 Md€). Cependant, d'autres recettes sont venues minorer l'écart (+0,8 Md€) ; elles comprennent notamment les remboursements auxquels le laboratoire Servier a été condamné.

La masse salariale du secteur privé a finalement progressé de +5,7 % contre une prévision de +6,3 % en LFSS, ce qui a engendré 1,2 Md€ de moindres recettes de cotisations et de CSG. Les recettes assises sur les revenus des travailleurs indépendants ont pâti de revenus 2022 moins dynamiques que prévu à l'automne, engendrant une moins-value de plus de 1,0 Md€. En revanche, le recouvrement des recettes sur les revenus du secteur privé et des travailleurs indépendants s'est avéré meilleur qu'anticipé, ce qui a conduit à améliorer le solde de 0,7 Md€.

La progression du PIB, attendue à 1,0 % dans les lois financières, s'est finalement établie à +0,9 %. Les moins-values par rapport à la prévision sur les recettes de TVA affectée à la sécurité sociale s'élèvent à 0,9 Md€, celles sur la taxe sur les salaires et le forfait social à 0,5 Md€ et 0,3 Md€ respectivement.

## Toutes branches des régimes de base <sup>1</sup> ●

Soldes cumulés (en Md€)



<sup>1</sup> : Les soldes infra annuels toutes branches confondues couvrent 88,7 % du champ des régimes de base des cinq branches. En fin d'année, le champ est complet.

Par ailleurs, compte tenu des ressources mises à sa disposition l'an passé (21,1 Md€), la CADES a amorti 18,3 Md€ de dettes en 2023, un montant supérieur à l'objectif fixé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 (17,7 Md€). Le montant total de la dette amortie au 31 décembre 2023 est ainsi porté à 242,6 Md€. Fin 2023, après un nouveau transfert de 27,2 Md€, le montant de dette restant à rembourser s'élevait à 145,1 Md€ (soit 37 % de la dette reprise).

**Branche maladie <sup>2</sup>**

en milliards d'euros	2023 p *		Montant à la clôture		Déc-23 / Déc-22	Écart / Dernière LFSS
	% évol		2022	2023		
<b>Total des dépenses</b>	<b>243,7</b>	<b>0,6%</b>	<b>242,2</b>	<b>243,9</b>	<b>2,0%</b>	<b>0,2</b>
Prestations sociales	225,6	1,8%	221,6	226,0	2,0%	0,4
Transferts	10,6	-19,8%	13,3	10,4	-21,3%	-0,2
Charges de gestion courante et autres charges	7,4	1,5%	7,3	7,5	2,1%	0,0
<b>Total des recettes</b>	<b>234,2</b>	<b>5,9%</b>	<b>221,2</b>	<b>232,8</b>	<b>5,2%</b>	<b>-1,5</b>
Cotisations sociales	85,3	4,4%	81,7	84,4	3,3%	-0,9
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,0	-13,0%	2,3	2,1	-11,3%	0,0
CSG	54,4	4,8%	51,9	54,0	4,1%	-0,4
Autres contributions sociales, impôts et taxes	72,5	2,5%	70,8	71,7	1,4%	-0,8
Charges liées au non recouvrement	-0,3	--	0,0	-0,1	--	0,2
Transferts	6,8	++	3,5	6,9	++	0,1
Autres produits	13,5	23,2%	11,0	13,7	25,0%	0,2
<b>SOLDE</b>	<b>-9,4</b>		<b>-21,0</b>	<b>-11,1</b>		<b>-1,7</b>

**Le déficit de la branche maladie est en baisse de près de 10 Md€ en 2023**

En effet, ses recettes augmentent plus rapidement que ses dépenses (respectivement +5,2% et +0,7%), conséquence directe de la quasi disparition des dépenses liées au Covid.

Les prestations sociales augmentent modérément (+2,0%). Les soins de ville sont en baisse de 2,3%, contenus notamment par le recul des dépenses d'indemnités journalières (-11,5%). Ce recul traduit un double effet : la fin des arrêts de travail sans jour de carence au 1<sup>er</sup> février 2023 et le contrecoup du niveau élevé des IJ de moins de 3 mois constaté début 2022.

À l'inverse, les dépenses des établissements publics de santé et des cliniques privées contribuent positivement à l'évolution totale des prestations sociales (respectivement +5,5% et +5,6%).

Les recettes sont marquées par la croissance des cotisations et de la CSG (respectivement +3,3% et +4,1%). Les cotisations prises en charge par l'Etat sont en revanche en recul (-11,3%), en raison de l'arrêt de la prise en charge de cotisations en lien avec la crise sanitaire.

Les impôts et taxes hors CSG sont en progression de 1,9%. Cette tendance provient surtout de la TVA, qui représente près des deux tiers de cet agrégat pour la branche maladie et dont la progression a atteint 4,3%. La taxe sur la consommation des tabacs diminue de -1,1%. Le produit de la taxe sur les salaires affecté à la CNAM recule de -17,0%, en contrecoup de la hausse ponctuelle en 2022 de sa quote-part, qui compensait a posteriori le coût des indemnités journalières dérogatoires versées pendant la crise sanitaire aux parents contraints de suspendre leur activité professionnelle.

Par ailleurs, le rendement des taxes sur les médicaments est en progression de 9,9%. La taxe de solidarité additionnelle (TSA) affectée à la CNAM chute de 7,6%, en raison de la hausse du besoin de financement du fonds de la complémentaire santé solidaire.

Les transferts reçus ont doublé par rapport à 2022. Cette évolution traduit un transfert provenant de la CNAF au titre de la prise en charge d'un montant représentatif du coût des indemnités journalières post-natales, mesure votée en LFSS pour

2023 (2,0 Md€) et l'augmentation (+0,9 Md€) de la contribution provenant du plan de relance européen.

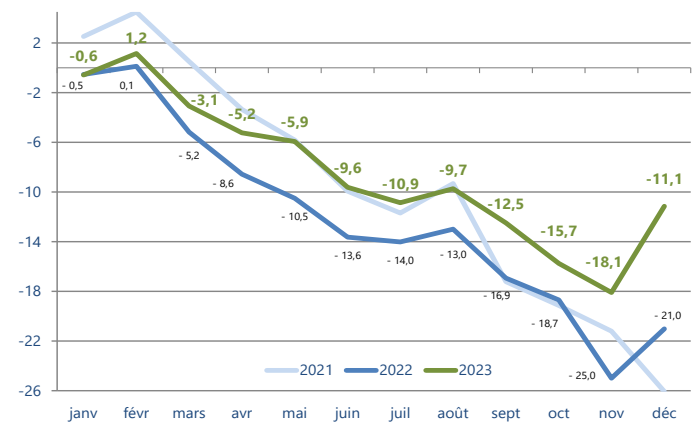
**Un déficit de la branche maladie plus dégradé que prévu en LFSS**

Si les dépenses ont été presque en phase avec la prévision, les recettes se sont en revanche inscrites à un niveau moins élevé.

L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) a été dépassé de 0,2 Md€ par rapport à l'Ondam 2023 rectifié en LFSS pour 2024. Cette situation traduit notamment l'octroi d'une aide exceptionnelle de 0,5 Md€ aux établissements de santé publics et privés au titre de l'année 2023, qui s'est ajoutée à la restitution de 0,47 Md€ de crédits non consommés, intégrés au préalable à l'Ondam 2023.

Côté recettes, le rendement des cotisations et de la CSG a été surestimé de respectivement de 0,9 Md€ et de 0,4 Md€ en raison notamment d'une plus faible progression de la masse salariale (cf. supra). Les produits des impôts et taxes sont également plus faibles qu'attendu en raison de moins-values sur la TVA (-0,9 Md€) et les taxes sur les tabacs (-0,1 Md€).

**Branche maladie <sup>2</sup> • Soldes cumulés (en Md€)**



<sup>2</sup> : Les soldes infra annuels prennent en compte la protection universelle maladie (PUMA) qui regroupe les branches maladie des régimes de base : CNAM avec le CPSTI, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC soit 96,5 % du champ des régimes de base de la branche maladie. En fin d'année le champ est complet.

**Branche vieillesse et FSV <sup>3</sup>**

en milliards d'euros	2023 p *		Montant à fin Décembre		Déc-23 / Déc-22	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	% évol		2022	2023		
<b>Total des dépenses</b>	<b>275,4</b>	<b>4,4%</b>	<b>263,6</b>	<b>275,4</b>	<b>4,5%</b>	<b>0,1</b>
Prestations sociales	269,7	4,3%	258,6	270,0	4,4%	0,3
Transferts	2,8	32,0%	2,1	2,6	21,6%	-0,2
Charges de gestion courante	2,3	-2,2%	2,3	2,3	-2,2%	0,0
Autres charges	0,6	4,4%	0,6	0,6	0,8%	0,0
<b>Total des recettes</b>	<b>274,3</b>	<b>5,1%</b>	<b>261,1</b>	<b>274,0</b>	<b>4,9%</b>	<b>-0,3</b>
Cotisations sociales	158,4	5,3%	150,4	158,1	5,1%	-0,3
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,5	3,0%	3,4	3,6	7,3%	0,1
CSG	20,5	4,9%	19,6	20,6	5,4%	0,1
Autres contributions sociales, impôts et taxes	25,8	8,2%	23,9	25,4	6,3%	-0,5
Charges liées au non recouvrement	-0,7	2,2%	-0,7	-0,6	-11,3%	0,1
Transferts	20,2	3,4%	19,6	20,1	2,7%	-0,1
Autres produits	46,5	3,4%	45,0	46,8	4,0%	0,3
<b>SOLDE</b>	<b>-1,0</b>		<b>-2,5</b>	<b>-1,4</b>		<b>-0,4</b>
dont CNAV	-0,5		-3,0	-1,7		-1,2
dont FSV	0,8		1,0	1,5		0,6
dont autres régimes	-1,4		-0,5	-1,2		0,2

**Le déficit de la branche vieillesse diminue de 1,1 Md€ en 2023**

Le solde de la branche vieillesse s'améliore : il est déficitaire de 1,4 Md€ après 2,5 Md€ en 2022. Les dépenses progressent légèrement moins vite que les recettes (+4,5% contre +4,9%).

Les cotisations ont progressé de 5,1%, reflétant la tendance observée sur la masse salariale du secteur privé. La CSG – uniquement affectée au FSV dans cette branche – progresse de 5,4% surtout en raison des prélèvements sur les revenus du placement qui sont cette année encore dynamiques (+9,1%). La CSG sur les revenus de remplacement, tirée par les

revalorisations des pensions suite à la progression de l'inflation, concourt également à la progression de ce poste (+6,3 %).

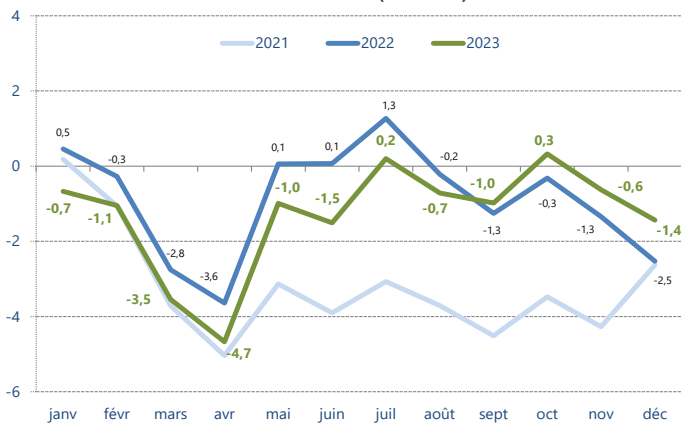
Les impôts, taxes et contributions sociales (hors CSG) augmentent de 6,3 %. Le rendement de la C3S, soit 4,8 Md€, domine la tendance avec une progression de 12,5 %. Le forfait social progresse de 2,7 % et la taxe sur les salaires, dont la quote-part est inchangée, de 4,2 %. En revanche, les taxes sur les alcools et boissons non alcoolisées affectées au régime des exploitants agricoles sont en baisse de 1 %.

Les prestations sociales progressent de 4,4 %, en raison principalement de l'effet report en année pleine de la revalorisation anticipée des pensions de 4,0 % du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et de la revalorisation légale de 0,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces revalorisations font à elles seules progresser le montant des dépenses de prestations sociales de 2,8 % en moyenne annuelle.

**Le déficit de la branche vieillesse est plus important que prévu**

Cette dégradation est surtout le fait des recettes, puisque les prestations sociales ne sont supérieures que de 0,3 Md€ à la prévision. Les recettes ont pâti de la moindre progression de la masse salariale du secteur privé et surtout de moins-values du forfait social (0,3 Md€) et de la taxe sur les salaires (0,3 Md€ pour la seule CNAV) par rapport à la LFSS.

**Branche vieillesse et le FSV<sup>3</sup>**  
Soldes cumulés (en Md€)



<sup>3</sup> : Les soldes infra annuels prennent en compte outre le FSV, le régime général et les principaux régimes de base : MSA, CNRACL, CNIÉG, CPRP-SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSMM, RATP, ENIM et CRPCEN soit 79,2 % du champ des régimes de base de la branche vieillesse et du FSV, le régime de la fonction publique de L'État correspondant à 19,6 % n'est pas inclus. En fin d'année le champ est complet.

**Branche famille**

en milliards d'euros	2023 p		Montant à la clôture		Déc-23 / Déc-22	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	*	%	2022	2023		
<b>Total des dépenses</b>	<b>56,0</b>	<b>9,0%</b>	<b>51,4</b>	<b>55,7</b>	<b>8,5%</b>	<b>-0,3</b>
Prestations sociales	39,3	5,5%	37,2	39,1	5,1%	-0,2
Transferts	13,6	22,2%	11,1	13,5	21,3%	-0,1
Charges de gestion courante et autres charges	3,1	3,7%	3,0	3,1	3,8%	0,0
<b>Total des recettes</b>	<b>57,0</b>	<b>7,0%</b>	<b>53,3</b>	<b>56,8</b>	<b>6,5%</b>	<b>-0,3</b>
Cotisations sociales	35,2	4,9%	33,6	34,7	3,4%	-0,5
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,0	-6,0%	1,0	1,0	0,2%	0,1
CSG	13,8	4,6%	13,2	13,9	4,9%	0,0
Autres contributions sociales, impôts et taxes	6,1	27,3%	4,8	6,1	26,6%	0,0
Charges liées au non recouvrement	-0,1	--	-0,3	0,0	--	0,1
Transferts	0,2	-7,4%	0,2	0,2	-14,1%	0,0
Autres produits	0,8	13,8%	0,7	0,8	20,1%	0,0
<b>SOLDE</b>	<b>1,0</b>		<b>1,9</b>	<b>1,0</b>		<b>0,0</b>

**L'excédent de la branche famille diminue de nouveau**

Le solde de la branche famille s'est contracté de 0,9 Md€ (+1,0 Md€) par rapport à 2022 en raison d'une hausse de ses recettes (+6,5 %) moins forte que celle de ses charges (+8,5 %).

Ces dernières sont tirées à la hausse par les prestations sociales et les charges de transfert. Ces dernières progressent de 21,3 % sous l'effet d'un nouveau transfert au bénéfice de la CNAM, du coût des indemnités journalières liées au congé maternité post-natal instauré par la LFSS pour 2023.

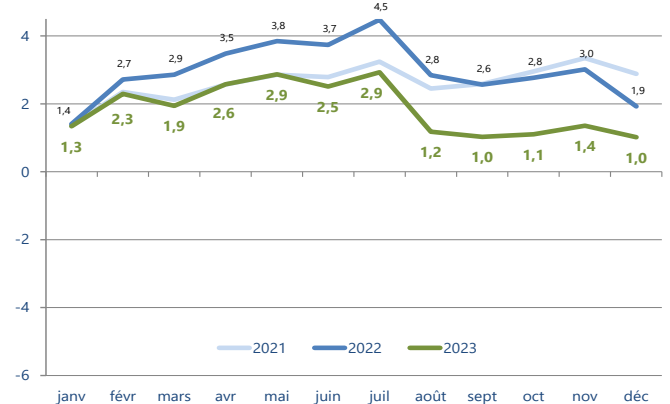
Les dépenses de la branche augmentent aussi en raison de prestations sociales dynamiques (+5,1%), notamment sous l'effet de la revalorisation de 50 % au 1<sup>er</sup> novembre 2022 de l'ASF (allocation de soutien familial +51,3 %, soit 2,8 points), mais aussi de la revalorisation anticipée de 4,0 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Enfin, le complément mode de garde de la PAJE progresse également (+5,3 %) pour une contribution de 1,0 point, en raison de l'effet sur les cotisations et les rémunérations des assistant(e)s maternel(le)s des revalorisations successives du SMIC.

Les cotisations sociales et la CSG augmentent respectivement de 3,4 % et de 4,9 %. Les impôts, taxes et contributions hors CSG progressent de 28,9 %. La taxe sur les salaires, qui correspond à près de la moitié de ce poste, augmente de 63,7 % ; cette hausse s'explique par le contrecoup de l'abaissement ponctuel de la part affectée à la CNAF en 2022 au bénéfice de la branche maladie pour financer *a posteriori* le coût des indemnités journalières dérogatoires « Covid ». Les prélèvements sur les stocks options et les attributions d'actions gratuites sont en forte hausse (+14,3 %). Augmentent aussi la TSCA (+2,5 %) et les contributions sur les jeux (+5,6 %). En revanche, la taxe sur les véhicules de société est en repli (-7,3 %).

**Un solde conforme à la prévision LFSS**

Ce solde en ligne avec la prévision découle d'un écart identique sur les recettes et les dépenses (-0,3 Md€).

**Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)**



**Branche AT - MP<sup>4</sup>**

en milliards d'euros	2023 p		Montant à la clôture		Déc-23 / Déc-22	Écart / Dernière LFSS
	p *	%	2022	2023		
<b>Total des dépenses</b>	<b>15,3</b>	<b>6,0%</b>	<b>14,5</b>	<b>15,4</b>	<b>6,6%</b>	<b>0,1</b>
Prestations sociales	12,1	4,3%	11,6	12,2	5,1%	0,1
Transferts	2,1	23,0%	1,7	2,1	24,7%	0,0
Charges de gestion courante et autres charges	1,1	-2,3%	1,2	1,1	-5,7%	0,0
<b>Total des recettes</b>	<b>17,2</b>	<b>6,6%</b>	<b>16,2</b>	<b>16,8</b>	<b>3,8%</b>	<b>-0,5</b>
Cotisations sociales	16,1	6,4%	15,1	15,8	4,5%	-0,3
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,2	10,5%	0,1	0,1	-10,7%	0,0
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,0	0,32	0,0	0,0	++	0,0
Charges liées au non recouvrement	-0,2	26,3%	-0,1	-0,3	++	-0,1
Transferts	0,07	1,3%	0,07	0,07	-2,9%	0,0
Autres produits	1,1	12,3%	1,0	1,0	7,0%	-0,1
<b>SOLDE</b>	<b>1,9</b>		<b>1,7</b>	<b>1,4</b>		<b>-0,6</b>

**L'excédent de la branche AT-MP est plus modéré en 2023**

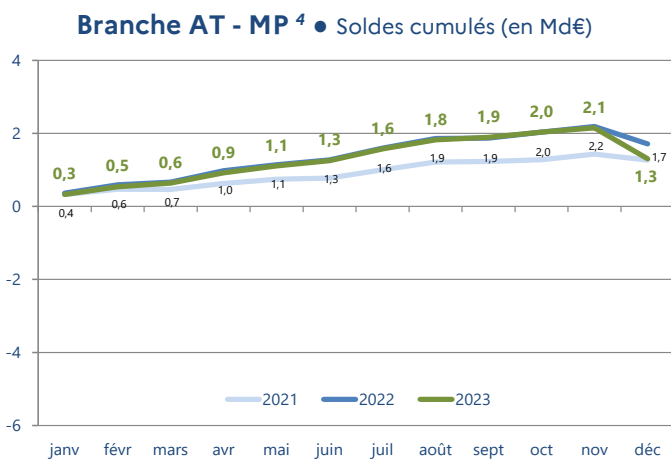
La réduction de l'excédent traduit une augmentation des dépenses de 6,6 % et une progression plus faible des recettes, de 3,8 %.

La quasi-totalité des recettes de la CNAM-AT est composée de cotisations des salariés du secteur privé (les travailleurs indépendants ne sont pas couverts pour ce risque). Leur rendement s'accroît de 4,5 %, soit une évolution plus faible que la croissance de la masse salariale du secteur privé (+5,7 %) en raison de l'incidence de la progression des allègements généraux.

Les dépenses de prestations sont majoritairement tirées par les indemnités journalières (+5,4 %), soit une contribution de 3,1 points à l'évolution globale des prestations. Les rentes progressent également, avec une évolution de +2,6 % et une contribution de 2,0 points.

**Un excédent inférieur à la prévision de la LFSS**

Les cotisations sociales de la branche ont été inférieures de 0,4 Md€ à la prévision de la LFSS. Les prestations sociales ont progressé de façon plus dynamique qu'attendu (+5,1 % contre +4,3 %), en raison principalement d'une évolution des rentes d'incapacité permanente plus forte qu'anticipé en LFSS.



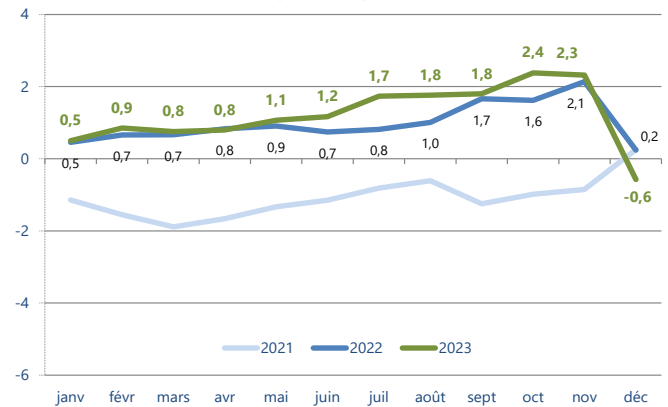
4 : Les soldes infra annuels ne prennent en compte que le régime général soit 87 % du champ des régimes de base de la branche AT-MP. En fin d'année, le champ est complet.

Comme pour l'ensemble des branches, la CSG augmente (+4,6 % cf. supra). Côté dépenses, les prestations sociales ont crû de 6,3 %. Ce sont les dépenses médico-sociales qui entraînent cette hausse, notamment celles destinées aux personnes handicapées. Le dynamisme des transferts versés reflète les concours aux départements qui ont bénéficié de nombreuses mesures visant à augmenter le niveau de la contribution de la branche à la prise en charge de la perte d'autonomie.

**Un solde moins dégradé qu'attendu en LFSS**

Le solde est toutefois moins dégradé que prévu en LFSS 2024 sous le double effet de recettes plus dynamiques (+0,2 Md€) issues des charges liées au non recouvrement et de dépenses sous-exécutées (0,3 Md€), notamment les dépenses médico-sociales sous Ondam, inférieures de 0,2 Md€ à la prévision. Elles concourent ainsi à limiter le dépassement de l'Ondam global.

**Branche autonomie (CNSA) • Soldes cumulés (en Md€)**



**Contexte**

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle fait application des dispositions de la directive européenne 2011/85 dite « cadres budgétaires » sur le volet de la publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

**Méthodologie**

La fiche 3.10 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSTM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements peuvent être effectués afin d'obtenir un périmètre et un traitement des données homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures.

Compte tenu de la loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale couvrant tous les régimes de base, cette publication a été adaptée en 2023 pour présenter les prévisions annuelles sur ce champ.

**Limites**

En raison de l'indisponibilité des données de certains régimes, le champ des données infra annuels couvert par cette publication correspond à 88,7 % des charges des régimes de base de sécurité sociale présentées en prévisions annuelles. Les résultats en fin d'année couvrent le champ complet.

**Branche autonomie (CNSA)**

en milliards d'euros	2023 p *	%	Montant à la clôture		Écart / Déc-23 / Déc-22	Écart / Dernière LFSS (Md€)
			2022	2023		
<b>Total des dépenses</b>	<b>37,9</b>	<b>7,7%</b>	<b>35,2</b>	<b>37,6</b>	<b>6,9%</b>	<b>-0,3</b>
Prestations sociales	31,7	7,1%	29,6	31,4	6,3%	-0,2
Transferts	6,0	11,3%	5,4	5,9	9,6%	-0,1
Charges de gestion courante et autres charges	0,2	8,4%	0,2	0,2	15,1%	0,0
<b>Total des recettes</b>	<b>36,8</b>	<b>3,8%</b>	<b>35,4</b>	<b>37,0</b>	<b>4,5%</b>	<b>0,2</b>
CSG	32,6	4,6%	31,2	32,6	4,6%	0,0
Autres contributions sociales, impôts et taxes	4,1	7,4%	3,8	4,0	5,9%	0,0
Charges liées au non recouvrement	-0,4	59,4%	-0,2	-0,1	-42,1%	0,3
Transferts	0,4	-29,8%	0,6	0,4	-23,1%	0,0
Autres produits	0,1	-38,5%	0,1	0,0	-36,8%	0,0
<b>SOLDE</b>	<b>-1,1</b>		<b>0,2</b>	<b>-0,6</b>		<b>0,6</b>

\* : Prévisions de la LFSS pour 2024

**La branche autonomie redevient déficitaire en 2023**

Le solde s'est établi à -0,6 Md€. Il s'est dégradé de 0,8 Md€ par rapport à 2022 en raison de dépenses plus dynamiques (+6,9 %) que les recettes (+4,5 %).



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

